

Conditions générales de Vente et de Service Reveb Sarl – AlloPC

Conditions générales de vente : Vente directe (s'applique à toutes les ventes directes, par Internet ou par téléphone)

1. Définitions

Clients : personne physique ou morale achetant ou acceptant d'acheter des Produits et / ou Services à Reveb Sarl ;

Conditions : les présentes conditions générales ;

Confirmation de commande : confirmation écrite par Reveb Sarl de la commande du Client ;

Reveb Sarl : signifie l'entité Reveb Sarl et son département AlloPC, société à responsabilités limitées de droit suisse dont le siège social est à Arvillard, 1991 Salins ;

DPI : « droits de propriété intellectuelle », à savoir brevets, marques de fabrique, modèles déposés, demandes en vue des droits précités, droits d'auteur, droits découlant d'un modèle, savoir-faire, raisons de commerce et tous droits similaires protégés dans tout Etat ;

Fabrication sur mesure en usine ou CFI : Service combinant le logiciel et le matériel informatique spécifié par le Client avec un (des) Produit(s) pouvant inclure le chargement et la maintenance d'images et d'applications, l'intégration de logiciels, l'intégration de matériel informatique et/ou les services de gestion d'actifs ;

Logiciels : systèmes d'exploitation ou logiciels standard personnalisés, applications ou autres logiciels fabriqués, propriété de ou brevetés par Reveb Sarl ;

Logiciels de Tiers : systèmes d'exploitation ou logiciels standard personnalisés, applications ou autres logiciels d'un éditeur ou d'un organisme délivrant les licences ;

MI : « matériel intégré » qui correspond au(x) Produit(s) de Tiers spécifié(s) ou fourni(s) par le Client en vue de la CFI ;

Offre(s) de Services : choix de Services offerts par Reveb Sarl tels que décrits dans tout document actuel publié par Reveb Sarl physiquement et/ou sur son site Internet ou dans toute Confirmation de commande ;

Prix : rémunération totale pour le(s) Produit(s) et/ou Service(s) due par le Client à Reveb Sarl ;

Produit(s) : tout article individualisé (comprenant le Logiciel) tel que décrit dans tout document actuel publié par Reveb Sarl physiquement et/ou sur son site Internet ou dans toute Confirmation de commande que le Client achète ou accepte d'acheter à Reveb Sarl, à l'exception des éléments ajoutés au matériel information de Reveb Sarl par CFI ;

Produits de Tiers : produits vendus par Reveb Sarl qui ne sont pas fabriqués, assemblés ou établis par Reveb Sarl ;

Services : prestations de services généraux ou de support technique effectuées par Reveb Sarl ou son sous-contractant conformément à l'Offre de Services, y compris le CFI ;

2. Champs d'application

2.1. Les Conditions s'appliquent à tous les contrats de vente de Produits et/ou de Services par Reveb Sarl aux Clients ;

2.2. Les Conditions excluent toutes autres conditions sauf convention contraire écrite avec Reveb Sarl

2.3. Toute commande de Produits et/ou Services est considérée comme une offre du Client d'acheter de tels Produits et/ou Services conformément aux Conditions

2.4. Reveb Sarl accepte l'offre d'achat du Client selon les Conditions en émettant une Confirmation de Commande à l'intention du Client. Le Client doit vérifier la Confirmation de Commande et immédiatement aviser Reveb Sarl s'il constate une erreur ou divergence, à défaut de quoi, Reveb Sarl fabriquera et livrera le Produit conformément à la Confirmation de Commande qui fera foi.

3. Devis / changements

3.1. Seuls les devis écrits de Reveb Sarl sont valables, ce pendant une durée de 10 jours à partir de la date du devis, sauf indication contraire dans le devis

3.2. Comme la politique de Reveb Sarl consiste en une mise à jour continue des Produits et Services, et que le Client peut acheter des Produits de Tiers, Reveb Sarl se réserve le droit de modifier les caractéristiques des Produits et Services, comme indiqué dans la Confirmation de Commande. Reveb Sarl garantit en tous les cas des fonctionnalités et des performances au moins équivalentes et n'effectuera pas de modification significative sans l'accord du Client.

4. Prix / paiement

4.1. Le Prix que les Clients devront payer figurera sur la Confirmation de Commande de Reveb Sarl et sur les factures

4.2. Le paiement doit être effectué avant la livraison ou le Service, ou, si cela a été convenu par écrit, dans les 10 jours suivant la date de la facture. Reveb Sarl peut suspendre les livraisons jusqu'à la réception du paiement complet.

4.3. Pour les commandes de groupes à livrer dans le futur, Reveb Sarl peut ajuster les prix en fonction des variations de taux de change, de droits de douane, de frais d'assurance et de transport et de coûts d'achat.

4.4. Si le paiement n'est pas reçu dans les délais, le taux d'intérêt moratoire légal est applicable au montant payé. Les frais de recouvrement éventuels assumés par Reveb Sarl seront payés par le Client

5. Livraison

5.1. La date de livraison figurant dans la Confirmation de Commande est estimative. Le lieu de la livraison est celui indiqué dans la Confirmation de Commande.

5.2. Pour des raisons pratiques, les Produits peuvent être livrés en plusieurs livraisons (par exemple livraison des Produits de Tiers, qui ne sont pas fabriqués en même temps que les Produits Reveb Sarl)

5.3. Reveb Sarl ne peut se trouver en demeure de livrer que suite à un rappel écrit. Ce rappel peut intervenir au plus tôt, deux semaines après l'écoulement du délai non contraignant de livraison. Avant ce moment, une résiliation du contrat est exclue.

5.4. Tout Produit ou emballage manquant, erroné ou endommagé doit être noté sur la feuille de route avant sa signature

6. Risque

Le transfert des risques au Client a lieu à la livraison des Produits. Le Client est responsable du contrôle des sauvegardes.

7. Acceptation de licence, retour

7.1. Si le Client choisit de ne pas accepter le contrat de licence du logiciel d'exploitation lors du démarrage, s'il y a lieu, Reveb Sarl n'acceptera que le retour du Produit complet pour remboursement dans les délais fixés par l'article 201 du Code des Obligations

7.2. En cas de retour justifié, le(s) Produit(s) doit (doivent) être prêt(s) pour leur collecte dans les formes et délais raisonnablement fixés par Reveb Sarl

8. Garantie

- 8.1. Reveb Sarl convient que les Produits (autres que les Produits de Tiers) et Services seront exempts de tout défaut pendant une période de 12 mois à partir de la date de livraison. Les pièces de rechange seront garanties pendant 90 jours à partir de la date de livraison ou pendant le reste du délai de garantie du Produit afférent, si ce délai est plus long. Si les Produits ou les pièces de rechange devaient s'avérer être défectueux pendant ladite période, Reveb Sarl se charge de la réparation ou du remplacement de ceux-ci dans des délais raisonnables. Si Reveb Sarl échoue dans la réparation ou le remplacement, le Client est en droit d'exiger une réduction du prix de vente équivalente à la diminution de valeur du Produit, de la pièce de rechange ou du Service (Réduction du prix). Le droit de résoudre le contrat (Résolution) est exclu, à moins que la diminution de la valeur du Produit, de la pièce de rechange ou du Service soit égale au prix de vente
- 8.2. Reveb Sarl ne fournit aucune garantie que les Produits ou Services sont appropriés pour un type d'utilisation particulier ou que les Produits ou Services rempliront des critères de performance particuliers, à moins que cela n'ait été convenu par écrit avec Reveb Sarl.
- 8.3. La garantie de Reveb Sarl est soumise à la condition d'une utilisation correcte des Produits et ne couvre pas toute partie des Produits qui a été modifiée ou réparée sans l'accord préalable écrit de Reveb Sarl. La garantie n'est pas applicable si le défaut est causé par une cause externe telle qu'accident, aléa, humidité, surtension ou autres conditions de l'environnement. Le Client assume sa responsabilité d'enlever tous les produits non-fournis par Reveb Sar, d'assurer la sauvegarde et la confidentialité de toutes les données du Produit avant que des services de garantie soient fournis
- 8.4. Reveb Sarl procède aux réparations en utilisant des composants neufs ou considérés comme neufs selon les standards industriels et l'usage
- 8.5. Reveb Sarl acquiert la propriété des Produits ou des pièces retirées et remplacées pendant la réparation. Si ces Produits ou pièces retirées et remplacées ne sont pas restitués à Reveb Sarl suite à sa requête, ils seront facturés au Client
- 8.6. Reveb Sarl met le Client au bénéfice de toute garantie accordée par le fabricant ou son fournisseur de Produits de Tiers. Reveb Sarl ne fournit aucune garantie pour les logiciels de Tiers, typiquement fournis par le donneur de licences des Logiciels de Tiers ou par le MI.
- 8.7. Sauf si cela a été expressément prévu dans les Conditions, aucune garantie, expresse ou implicite n'est fournie ou assumée par Reveb Sarl quant à l'état, la qualité, la performance, la valeur marchande ou la longévité des Produits et une telle garantie est exclue par les présentes

9. Services

- 9.1. Les Services sont fournis en conformité avec le niveau de service et pour la durée définie dans l'Offre de Services applicable à partir de la date de livraison. Toutes les Offres de Services sont disponibles sur demande et peuvent être consultées avant l'achat
- 9.2. Les Services peuvent être fournis par téléphone ou Internet selon les circonstances. Reveb Sarl garantit qu'ils seront conformes aux standards industriels pour des services similaires
- 9.3. Reveb SARL fera tout son possible pour respecter les temps de réponse indiqués dans l'Offre de Services qui pourront varier en fonction de l'éloignement ou l'accessibilité du lieu ou de la disponibilité des composants
- 9.4. Sauf indication contraire dans l'Offre de Services, les clauses 8.3 à 8.5 s'appliquent à la fourniture de Services selon les Conditions. Nonobstant ce qui précède et sauf indication contraire dans l'Offre de Services, sont exclus du Services : travaux effectués en dehors des heures consacrées aux affaires, déplacement, maintenance préventive, consommables, MI, réparation des Produits fonctionnant selon les standards industriels, telles que, notamment, pixels défectifs sur les moniteurs, transfert de données ou de Logiciels et virus. Les batteries des ordinateurs portables sont livrées avec une garantie d'un an, garantie qui ne peut être prolongée par une Offre de Services. Les pièces non essentielles au fonctionnement du Produit telles que, notamment, charnières, battants, éléments décoratifs, cadres, ne sont pas révisés
- 9.5. Le Client assure à Reveb Sarl toute la politesse, information et coopération raisonnable pour permettre à Reveb Sarl de fournir les Services et assume les frais de téléphone et postaux découlant des contacts avec Reveb Sarl

10. CFI (Fabrication sur mesure en usine)

CFI est fournie par Reveb Sarl en conformité avec les instructions et spécifications techniques du Client et est soumise aux critères actuels de Reveb Sarl. Le Client spécifiera et mettra à la disposition les MI ou Reveb Sarl obtiendra les MI sur instruction du Client. Reveb Sarl indiquera l'acceptation et/ou validation des MI puis intégrera les MI dans le(s) Produit(s), produisant un Produit CFI. Reveb Sarl peut installer un Produit CFI selon les instructions du Client ou selon les conseils techniques de Reveb Sarl, si cela est convenu par écrit. Reveb Sarl refusera les travaux CFI infaisables techniquement

11. Force majeure

Aucune des parties n'est responsable de la non-exécution du contrat pour des raisons indépendantes de sa volonté (force majeure), telles que notamment : grèves, actes terroristes, guerres, problèmes affectant les fournisseurs, les transports ou la production, fluctuations des taux de change, actes des autorités publiques, catastrophes naturelles.

Chaque partie aura droit à une période raisonnable supplémentaire pour l'exécution, toutefois, si de telles circonstances durent plus de 60 jours, le contrat pourra être résilié par avis écrit par l'une ou l'autre partie, sans indemnité.

12. Responsabilité

12.1. Reveb Sarl assume une responsabilité illimitée pour les dégâts causés par les actes ou omissions intentionnels ou résultant d'une faute grave. Lorsque le dommage est causé par la négligence de Reveb Sarl (autre qu'en cas de faute grave ou d'actes intentionnels), la responsabilité de Reveb Sarl pour un événement ou une série d'événements liés ne dépassera pas une somme égale à 125% du Prix, mais Reveb Sarl ne répondra pas envers les Clients de :

1. Dommage résultant d'un défaut ou d'un vice des Produits ou Services auquel Reveb Sarl aura remédié dans un délai raisonnable ;
2. Dommage indirect tel que perte de gain, d'exploitation, de profit, de salaire, de revenu, de données ou d'économies espérées
3. Dommage qui aurait pu être évité par le Client s'il avait suivi les conseils et instructions raisonnables de Reveb Sarl
4. Dommage résultant de l'utilisation par Reveb Sarl de matériel fourni ou spécifié par le Client ou du respect par Reveb Sarl des instructions du Client
5. Tout dommage résultant de l'absence de la conservation par le Client de copies de sécurité à jour des programmes ou des données de l'ordinateur

Les dispositions de la clause 13 demeurent réservées

12.2. Les prétentions fondées sur la loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits du 18 juin 1993, ou résultant de défauts dissimulés dolosivement ou d'atteintes à l'intégrité personnelle et à la vie ne sont pas affectées par les précédentes limitations de responsabilité.

13. Propriété intellectuelle et Logiciels

Reveb Sarl indemnise le Client pour tous les frais et responsabilités découlant de toute prétention faisant valoir que l'usage d'un Produit constitue une violation de DPI de tiers. Reveb Sarl peut soit retirer et échanger, soit modifier le Produit, soit rembourser le Client, sous déduction de la valeur de dépréciation. Le Client indemnise Reveb Sarl pour tout MI ou DPI indiqué ou étant la propriété du Client et intégré dans le Produit. Reveb Sarl est autorisé à plaider, négocier et transiger, et le Client doit assister Reveb Sarl si le litige est directement lié au Produit du Client. Reveb Sarl conserve tous les DPI appartenant à Reveb Sarl sur les Produits. Le Client doit immédiatement aviser Reveb Sarl de toute contrefaçon ou usage non autorisé du Produit ou des DPI qu'il contient. Reveb Sarl ne doit aucune indemnité au Client pour (1) les Produits et les Logiciels de Tiers, (2) les modifications ou usage non autorisés, (3) toute réclamation du fait de l'utilisation des Produits associée à des éléments non fournis par Reveb Sarl. Le Client doit se conformer aux conditions de licence de tout logiciel.

14. Contrôle export

Le Client est avisé que le Produit, qui peut contenir des technologies et des logiciels, est soumis aux lois sur le contrôle des exportations de la Suisse et des Etats-Unis, ainsi qu'aux lois du pays où ils livrés ou utilisés. Selon ces lois, le Produit ne peut être vendu, loué ou transféré à des utilisateurs finaux, à des utilisations finales ou pays soumis à restriction. Le Client accepte de respecter ces lois

15. Protection des données

Les données personnelles obtenues par Reveb Sarl du Client sont conservées et traitées conformément à la législation applicable. Reveb Sarl peut partager ces données personnelles avec ses agents ou sous-contractants fournissant des services pour Reveb Sarl. Le Client consent au traitement de ses données personnelles tel que défini ci-dessus.

16. Confidentialité

Chaque partie doit traiter toute information reçue de l'autre qui apparaît comme confidentielle comme elle aurait traité ses propres informations confidentielles, mais au moins avec un degré de soin raisonnable

17. Résiliation

17.1. Chaque partie peut résilier le contrat si l'autre : (i) commet un manquement grave ou persistant aux Conditions et ne répare pas un tel manquement dans les 30 jours suivant une sommation écrite ; ou (ii) devient insolvable ou incapable de payer ses dettes à leur exigibilité. Reveb Sarl peut typiquement résilier le contrat immédiatement par un avis écrit si le Client (i) se trouve en demeure de payer et ne s'exécute pas dans les 2 semaines à partir du moment où Reveb Sarl a sommé le Client de le faire et lui a fixé un délai supplémentaire pour le paiement ; (ii) viole ou est raisonnablement soupçonné par Reveb Sarl d'avoir violé les lois sur le contrôle des exportations

17.2. En cas de résiliation du contrat par le Client avant la livraison, Reveb Sarl se réserve le droit de conserver le prépaiement à titre de dommages et intérêts. Il en va de même pour tous les contrats en magasin d'articles spécifiques commandés expressément pour le Client qui n'ont pas été retirés dans un délai de 60 jours après la facturation par courrier recommandé, qui intervient 20 jours au moins après la notification orale de la disponibilité de la totalité de la marchandise dans les locaux de Reveb Sarl.

18. Droits du consommateur

Les dispositions impératives en matière de droits du consommateur ne sont pas affectées par les Conditions

19. Droit applicable / for, nullité partielle, communications

19.1. La présente convention est régie par le droit suisse. Les parties reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux sédunois. La convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises n'est pas applicable.

19.2. Si une partie des Conditions est déclarée nulle par un tribunal, cela n'affecte en rien la validité des dispositions restantes des Conditions. Toutes les communications doivent être faites par écrit et envoyées au responsable juridique de chaque partie à l'adresse figurant dans la facture.

20. Cession

Reveb Sarl peut céder, sous-traiter ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations à un tiers qualifié. Le Client peut en faire de même uniquement avec l'accord écrit de Reveb Sarl.

21. Divers

Le Client pourra trouver les politiques de Reveb Sarl, les détails et les informations sur Produits et Offres de Services de Reveb Sarl sur le site www.allopc.ch et www.reveb.ch